

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09160

Société : 145983

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BOUARAVIS HASSANIA

Date de naissance : 30/10/1948

Adresse : 268, Bd Zinaoui App 7 - CASA

Tél. : 0662 71 77 79 Total des frais engagés : 845,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/08/2014

Nom et prénom du malade : BOUARAVIS HASSANIA

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Ongles + 194608

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Rabat

Le : 08/11/2014

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/11/1999	cs	ca	3000.00	Dr. KOZMAINE M. Dermato-Venereologie 88, Av. Fai Ouid Oumeir, Agdal Rabat - Tel: 05 37 87 26 24

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Al Ryad - 10050 Résidence Al Ryad - 10050 Avenue Al Ryad - 10050 Rabat Tel: 053771516 988960203 INN: 100507661	02/11/22	458,80
	02/11/22	86,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur KOZMANE Wafae

Dermatologie - Vénérologie

- Maladies de la peau, du cuir chevelu et des ongles
- Maladies sexuellement transmissibles
- Soins esthétiques et cosmétiques
- Chirurgie dermatologique

الدكتورة فرمان وفاء

الاختصاصية في الامراض الجلدية والتناسلية

جراحة الجلد وطب التجميل

Rabat, le

Oct / Oct / 2000

الرياط، في

Pharmacie Kounouz INP:
Résidence Alzette 102036886

Residence Al Arz, Imm. D.
Avenue Al Arz Hay Ryad - 10 050
Rabat / Tél.: 05 32 71 15 16

~~Dr. KOZMANE, W.~~
Dermato-Vénérologie
88, Av. Fal Ould Oumar, Agdal
Rabat - Tel.: 86 37 87 26 24

458,80

88, Av. Fal Oule

1864

gdal - Rabat -

Tél. 05 37 67

الهاتف: 24 26

- ال ياط -

ولد عمر

١٢٣ 88



EXP :
LOT N° :
14,50

PPU: 168,20 DH
LOT: 649756
PER: 03/24

AUGMENTIN 1 g/125 mg
16 sachets



Dermofix® 2%
Solution

Sertaconazole

30 ml

PROMOPHARM S.A.



Dermofix® Poudre

Sertaconazole

PROMOPHARM S.A.



Dermofix® 2%
Solution

Sertaconazole

30 ml

PROMOPHARM S.A.



84,20

86,70

VE VF70 0225 L

LOT

PER

82,50

Baycutène® N 15 g
Crème



LOT :

PER :

PPV :

22,70